

Bon No: 004415926		1ere Gachée: 09:24 (1)		Date: 28/10/2025		reap141025095746		Zone: TRANSPORT TOI	
		Quantité: 1.75 m3		référence commande(2):				Véhicule: M92 8x4 ROUXEL DEN M92 ROUXEL DENAU	
client: 410726 chantier: 072765		GL RAVALEMENT Montmirail		120 RUE LEON BOURGEOIS 51000 Châlons 06.21.31.27.01 51210 Montmirail					
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE 00:00	
11:30						température: vitesse du vent: validité:		X CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures	
code Béton PJCFC5D500		désignation(6)(8) CHAPE FLUIDE CIMENT		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure consistance(7) Dmax SF2 5	
ciment(type et classe) CEM2 A-S 42.5 N CE PM NFCEM2 A-S 42.5 N		Additions(type) FI		dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4) C20/25			
appellation commerciale CHAPE CEMFLOOR C20 F4		Propriétés particulières spécifiées QB46 18 CF 130							
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE					
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE REP		SP CEMEXA SPHRE ISOFLOW 956		NOM: signature du client:					
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:		signature:							

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1